



AAMTAT

Association des Amis du Musée de Tradition de l'Arme des Transmissions

Formulaire d'Adhésion

La gratuité du musée est rendue possible grâce aux soutiens financiers auprès de l'AAMTAT

● J'adhère à l'AAMTAT

ou

Je renouvelle mon adhésion

La cotisation d'adhésion à l'AAMTAT est payable annuellement et permet d'être membre de l'association.

Cotisation annuelle : 10€ ou plus selon votre choix. Cotisation membre à vie : 150€ ou plus selon votre choix.

Montant de la cotisation : €

● Je fais un don numéraire

Je soutiens l'AAMTAT et le musée des Transmissions en faisant un don (reçu fiscal sur demande)

Montant du don : €

● COORDONNÉES

Particulier Militaire : (grade-qualité) _____

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code Postal : _____

Adresse messagerie : _____

N° Tél portable : _____

● COORDONNÉES ENTREPRISE OU ASSOCIATION

Nom de la personne morale _____ N° Siret ou Siren *: _____

Adresse du siège social : _____

Nom du représentant de l'entreprise ou de l'association : _____

* Mentions obligatoires pour établir le reçu fiscal

● RÉGLEMENT

en espèces par virement (envoi RIB sur demande) par chèque libellé à l'ordre de l'AAMTAT

montant total réglé : €

 AAMTAT- 6 ave de la Boulais 35510 Cesson Sévigné

Date : _____ 2025

Signature :

L'association AAMTAT est une association régie par la loi du 1er juillet 1901 reconnue d'intérêt général, immatriculée sous le numéro de Siret 33064200035 dont le siège social est situé au 6 rue de la Boulais 35510 Cesson-Sévigné au sein du musée des Transmissions. L'AAMTAT a pour but de contribuer au développement, au rayonnement du musée, à la mise en valeur du patrimoine historique et culturel constitué par l'ensemble des collections détenues par le musée des Transmissions. L'AAMTAT participe activement à la vie du musée grâce aux dons qu'elle reçoit et réaffecte au musée.

Finalités du traitement : Les informations recueillies par ce formulaire sont nécessaires à l'enregistrement de votre adhésion et don. Elles seront utilisées pour la gestion de votre reçu fiscal. En aucun cas ces données ne seront cédées ou vendues à des tiers.

Droit d'accès et de rectification : vous pouvez, en vertu du Règlement Européen sur la protection des données personnelles (RGPD), en vigueur depuis le 25/05/2018, avoir accès aux données vous concernant ; vous pouvez demander leur rectification et leur suppression. Ces démarches s'effectuent auprès du bureau de l'association à : aamtat@outlook.fr